

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

PRESENTS : M. OLIVÉ Michel, Maire - M. LAGRANGE Jérôme, Mme LACROUTS Virginie – M. LARRALDE Franck et Mme PÉRISSÉ Chrystel, adjoints, Mmes BONNEFON Laure - HEUGA Sophie – MANTEROLA Intza - THIEBAUT Corinne - MM - ESTOUEIGT Jérémy - LADAURADE Alexandre - LAVIE Pierre - POUYMIROO Jean Jacques - TEMPLIER Sylvain.

ABSENTS EXCUSÉS : OBERMANN Sylvie

SECRETAIRE DE SEANCE : MANTEROLA Intza

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Affectation des résultats 2025

Ayant constaté que les comptes financiers uniques présentent les résultats suivants :

Budget Commune

	Résultats de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	-27 554,65 €			69 641,02 €
Fonctionnement	76 680,04 €			275 253,92 €

Budget Assainissement

	Résultats de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	-13 214,59 €			-13 214,59 €
Fonctionnement	13 386,50 €			13 386,50 €

Le conseil municipal a décidé d'affecter les résultats comme suit :

Budget Commune

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025	275 253,92 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (v/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserv�� (c/1068) Affectation de l'exc��dent report�� de fonctionnement (ligne 002)	275 253,92 €
Total affect�� au c/1068	- €
D��ficit global cumul�� au 31/12/2025 D��ficit �� reporter (ligne 002) en d��penses de fonctionnement	

Budget Assainissement

Exc��dent de fonctionnement global cumul�� au 31/12/2025	13 386,50 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou ex��cuter le virement pr��vu au BP (v/1068)	13 214,59 €
Solde disponible affect�� comme suit : Affectation compl��mentaire en r��serv�� (c/1068) Affectation de l'exc��dent report�� de fonctionnement (ligne 002)	171,91 €
Total affect�� au c/1068	13 214,59 €
D��ficit global cumul�� au 31/12/2025 D��ficit �� reporter (ligne 002) en d��penses de fonctionnement	

2 – Vote des taux des taxes locales

Les taux communaux des taxes fonci  res (b  ties, non b  ties et taxes d'habitation des r  sidences secondaires) sont reconduits au niveau actuel, soit    :

	Taux
Foncier b��ti	21.50 %
Foncier non b��ti	28.93 %
Taxe d'habitation sur les r��sidences secondaires	7.43 %

3 – Budget Primitif 2026 : budget principal et assainissement

Le Conseil Municipal adopte les budgets pour 2026    :

■ **Budget Commune**

<i>Fonctionnement</i>	
<i>Dépenses</i>	855 658.92 €
<i>Recettes</i>	855 658.92 €
<i>Investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	496 907.00 €
<i>Recettes</i>	496 907.00 €

Budget annexe Assainissement

<i>Fonctionnement</i>	
<i>Dépenses</i>	35 103.01 €
<i>Recettes</i>	35 103.01 €
<i>Investissement</i>	
<i>Dépenses</i>	41 953.60 €
<i>Recettes</i>	41 953.60 €

4 – Délégations du Conseil au Maire :

Le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée du mandat, les attributions énumérées par ce même article notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 35 000 €.

5 – Autorisation d'emprunt :

Dans le cadre des travaux envisagés pour rénover la salle des sports, il sera nécessaire d'avoir recours à un emprunt. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches en ce sens.

6 – Admission en non-valeur titres impayés :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un état récapitulatif de titres de cantine et de loyer pour lesquels le recouvrement s'avère impossible. Le montant total de la mise en non-valeur s'élève à 5829,20 €. La commission de surendettement a décidé de proposer un effacement des dettes le 17 mars 2026. L'assemblée décide d'effacer la dette faute de possibilité de recouvrement, comme proposé par la commission de surendettement.

7 – Désignation du référent THD64:

L'assemblée est informée qu'il y a lieu de nommer un référent THD64, afin que les informations techniques, administratives ou d'urgence parviennent aux bons interlocuteurs. Le Conseil Municipal désigne Michel OLIVÉ.

8 – Désignation du délégué à la CLECT:

Il est rappelé que la Commune est membre de la Communauté de communes de Lacq Orthez, qui est un EPCI à fiscalité propre unique. Dans ce cadre, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est mise en place et la Commune doit y être représentée par un délégué titulaire. Le Conseil Municipal désigne Michel OLIVÉ.